



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de BESSANCOURT
VAL D'OISE

Le 26 juin 2014.

**C O M P T E - R E N D U
D U C O N S E I L M U N I C I P A L
D U 2 4 J U I N 2 0 1 4 A 2 1 H
E N S A L L E P A U L B O N N E V I L L E**

Nombre d'élus au Conseil Municipal : 29

Date de la convocation : 18 juin 2014

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, LEMAIRE, DUPREZ-PANNETRAT, DELECROIX, SORBA, GAFFEZ, CABARET, MOSSE, DERVEAUX, REFOUFI, LECLERCQ, THOMASSANT, LAZAAZ, JOUNEAU, BERNARD, MESSAOUDI, COUSIN, ABDELKrim, LOUREIRO, STEPHAN, VAUCHEL, BALLAND, CAMUS, MASCHERONI, BOUCHER, VAN HOOREBEKE et MAZO.

Absents représentés :

Mme BERTRAND représentée par Mme CABARET,
M. BOUCHARINC représenté par M. LEMAIRE.

Secrétaire de séance :

Mme DUPREZ-PANNETRAT

Séance ouverte à 21h10.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme DUPREZ-PANNETRAT est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 5 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

01-24-06-14 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré **à 23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, car il n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

02-24-06-14 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré **à 22 voix POUR et 6 voix CONTRE**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2013, comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	9 113 949.63 €	2 133 511.53 €
Dépenses	8 684 242.56 €	2 758 640.27 €
Résultat N	+ 429 707.07 €	- 625 128.74 €
Résultat □N-1	+ 1 358 494.07 €	- 398 383.65 €
Résultat de clôture	+ 1 788 201.14 €	- 1 023 512.39 €
		-

03-24-06-14 AFFECTATION DU RESULTAT 2013 DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré **à 23 voix POUR et 6 voix CONTRE**,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

002 + 806 201.14 €
1068 + 982 000.00 €

04-24-06-14 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré **à 23 voix POUR et 6 voix CONTRE**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte le budget supplémentaire 2014 de la commune dont les prévisions en dépenses et recettes s'équilibrent selon les comptabilisations suivantes :

- Section de fonctionnement : 3 280 795.14 €
- Section d'investissement : 2 157 121.03 €

05-24-06-14 HARMONISATION DES TARIFS DES ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIRS

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte l'application des tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2014 pour les activités culturelles et de loisirs :

THEATRE	7/11 ans	12/17 ans
408 € et moins	165 €	170 €
409 à 590 €	175 €	180 €
591 à 770 €	185 €	190 €
771 à 910 €	200 €	205 €
911 à 1100 €	210 €	215 €
1101 à 1285 €	230 €	235 €
1286 à 1470 €	240 €	245 €
Plus de 1471 €	250 €	255 €
Hors commune	355 €	360 €

MUSIQUE	éveil	20 mn	cycle 1	parcours 30	parcours 40	ensemble seul	cycle 2
408 € et moins	100 €	195 €	295 €	290 €	365 €	20 €	370 €
409 à 590 €	110 €	220 €	325 €	325 €	410 €	40 €	415 €
591 à 770 €	120 €	240 €	345 €	345 €	455 €	60 €	460 €
771 à 910 €	130 €	275 €	375 €	380 €	490 €	80 €	495 €
911 à 1100 €	145 €	295 €	400 €	400 €	510 €	110 €	515 €
1101 à 1285 €	160 €	330 €	445 €	445 €	555 €	140 €	545 €
1286 à 1470 €	170 €	370 €	485 €	485 €	595 €	170 €	585 €
Plus de 1471 €	185 €	415 €	530 €	530 €	640 €	190 €	630 €
Hors commune	240 €	570 €	720 €	720 €	875 €	260 €	820 €

SPORTS	Baby Gym	Eveil Gym	Gym Adultes & Gym Douce
408 € et moins	90 €	90 €	120 €
409 à 590 €	100 €	100 €	130 €
591 à 770 €	110 €	110 €	140 €
771 à 910 €	125 €	125 €	155 €
911 à 1100 €	135 €	135 €	165 €
1101 à 1285 €	155 €	155 €	180 €
1286 à 1470 €	165 €	165 €	190 €
Plus de 1471 €	175 €	175 €	205 €
Hors commune	245 €	245 €	285 €

STAGES	Tarif stage sportif 4 ou 5 jours (en journée complète, repas compris)	Tarif culturel 4 ou 5 jours (demi-journée)
408 € et moins	20 €	15 €
409 à 590 €	30 €	20 €
591 à 770 €	35 €	25 €
771 à 910 €	45 €	30 €
911 à 1100 €	55 €	35 €
1101 à 1285 €	65 €	40 €
1286 à 1470 €	75 €	45 €
Plus de 1471 €	85 €	50 €
Hors commune	100 €	75 €

06-24-06-14 HARMONISATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL PRE ET POST SCOLAIRE ET DE L'A.L.S.H.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte l'application des tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2014 pour l'accueil pré et post scolaire ainsi que pour l'ALSH

	VACANCES SCOLAIRES	VACANCES SCOLAIRES POUR PAI	PRE POST SCOLAIRE MERCREDI APRES MIDI AVEC GOUTER (13H30 A 19H)	PRES POST SCOLAIRE MATIN	PRE POST SCOLAIRE SOIR
408 € et moins	5,40 €	4,95 €	2,90 €	1,15 €	2,60 €
409 à 590 €	7,10 €	6,55 €	3,90 €	1,40 €	3,00 €
591 à 770 €	8,70 €	8,15 €	4,90 €	1,60 €	3,40 €
771 à 910 €	10,30 €	9,80 €	5,90 €	1,80 €	3,80 €
911 à 1100 €	12,80 €	12,00 €	6,90 €	2,00 €	4,10 €
1101 à 1285 €	14,50 €	14,00 €	7,90 €	2,40 €	4,60 €
1286 à 1470 €	16,20 €	15,70 €	8,90 €	2,60 €	5,00 €
Plus de 1470 €	17,90 €	17,50 €	9,90 €	2,80 €	5,40 €
Hors commune	20,00 €	20 €	15,00 €	4,50 €	7,00 €

07-24-06-14 HARMONISATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte l'application des tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2014 pour la restauration scolaire :

RESTAURATION SCOLAIRE	TARIF
408 € et moins	1,65 €
409 à 590 €	2,00 €
591 à 770 €	2,35 €
771 à 910 €	2,70 €
911 à 1100 €	3,30 €
1101 à 1285 €	3,70 €
1286 à 1470 €	4,10 €
Plus de 1470 €	4,50 €
Exceptionnels	4,50 €
Hors commune	6,00 €
Forfait pour PAI	1,15 €

08-24-06-14 HARMONISATION DES TARIFS POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Après en avoir délibéré l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ADOpte les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2014

ASSOCIATIONS BESSANCOURTOISES	SALLE BONNEVILLE		SALLE KELLER 1 ET 2
	SAMEDI, DIMANCHE, JOUR FERIE	WEEK END	
1ère LOCATION	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
2ème LOCATION	110 €	170 €	GRATUIT
3ème LOCATION et plus	80 €	120 €	GRATUIT

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	SALLE BONNEVILLE			SALLE KELLER 1			SALLE KELLER 2		
	SEMAINE	SAMEDI, DIMANCHE, JOUR FERIE	WEEK END	SEMAINE	SAMEDI, DIMANCHE, JOUR FERIE	WEEK END	SEMAINE	SAMEDI, DIMANCHE, JOUR FERIE	WEEK END
LOCATION	500 €	700 €	950 €	40 €	60 €	100 €	90 €	130 €	190 €

PARTICULIERS BESSANCOURTOIS	SALLE BONNEVILLE			SALLE KELLER 1			SALLE KELLER 2		
	SEMAINE	SAMEDI, DIMANCHE, JOUR FERIE	WEEK END	SEMAINE	SAMEDI, DIMANCHE, JOUR FERIE	WEEK END	SEMAINE	SAMEDI, DIMANCHE, JOUR FERIE	WEEK END
LOCATION	600 €	800 €	1100 €	50 €	70 €	120 €	100 €	150 €	220 €

PARTICULIERS HORS COMMUNE	SALLE BONNEVILLE			SALLE KELLER 1			SALLE KELLER 2		
	SEMAINE	SAMEDI, DIMANCHE, JOUR FERIE	WEEK END	SEMAINE	SAMEDI, DIMANCHE, JOUR FERIE	WEEK END	SEMAINE	SAMEDI, DIMANCHE, JOUR FERIE	WEEK END
LOCATION	700 €	1100 €	1500 €	60 €	80 €	130 €	110 €	160 €	250 €

PERSONNEL COMMUNAL	SALLE BONNEVILLE			SALLE KELLER 1			SALLE KELLER 2		
	SEMAINE	SAMEDI, DIMANCHE, JOUR FERIE	WEEK END	SEMAINE	SAMEDI, DIMANCHE, JOUR FERIE	WEEK END	SEMAINE	SAMEDI, DIMANCHE, JOUR FERIE	WEEK END
LOCATION	300 €	400 €	550 €	25 €	35 €	60 €	50 €	75 €	110 €

09-24-06-14 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré **à 23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion du service assainissement dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, car il n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

10-24-06-14 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré **à 22 voix POUR et 6 ABSTENTIONS**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2013, comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	274 943.10 €	169 369.62 €
Dépenses	274 469.76 €	176 430.31 €
Résultat N	+ 473.34 €	- 7 060.69 €
Résultat N-1	+ 148 911.19 €	+ 323 621.77 €
Résultat de clôture	+ 149 384.53 €	+ 316 561.08 €

11-24-06-14 AFFECTATION DU RESULTAT 2013 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré **à 23 voix POUR et 6 voix CONTRE**,

Le Conseil Municipal,

Décide d'affecter le résultat excédentaire de la section d'exploitation comme suit :

002 149 384,53 €

12-24-06-14 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré **à 23 voix POUR et 6 voix CONTRE**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte le budget supplémentaire 2014 du service assainissement de Bessancourt dont les prévisions en dépenses et recettes s'équilibrent selon les comptabilisations suivantes :

Section d'exploitation : 149 384.53 €

Section d'investissement : 316 561.08 €

13-24-06-14 INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR L'ANNEE 2014

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

Fixe à 474,22 € le montant de l'indemnité à verser au titre de l'année 2014 pour un gardien résidant dans la localité.

DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget 2014

14-24-06-14 RAPPORT D'UTILISATION DES FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la présentation du rapport ci-annexé sur utilisation des F.S.R.I.F. au titre de l'année 2013.

15-24-06-14 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE AU TITRE DES FONDS SCOLAIRES 2014

Après en avoir délibéré **à 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS**,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général du Val d'Oise, dans le cadre des Fonds Scolaires, une subvention à hauteur de 30 % du coût prévisionnel HT des travaux suivant le plan de financement suivant :

DESIGNATIONS	COUT DES TRAVAUX HT	CG95 30%	VILLE HT 70%
G S Antoine de SAINT EXUPERY <i>Ecole Elémentaire</i> * Aménagement de la cour élémentaire, Côté Gare	63 392.90€	19 017.87€	44 375.03€
TOTAL GENERAL	63 392.90€	19 017.87€	44 375.03€

16-24-06-14 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ENTRETIEN ET GESTION DU BASSIN DE RETENTION DES CHATAIGNIERS

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention et tout acte à intervenir et nécessaire à cette affaire,

PRECISE que les frais inhérents à cette convention seront à la charge des deux communes à hauteur de la surface de leurs parcelles respectives (soit 75% pour Taverny et 25% pour Bessancourt) et imputés au chapitre 61 : autres charges extérieures – article 615 : entretien et réparations, du budget Assainissement

17-24-06-14 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le règlement intérieur ci-annexé.

18-24-06-14 APPROBATION DE L'OBJECTIF TRIENNAL 2014-2016 DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Après en avoir délibéré **à 28 voix POUR et 1 ABSTENTION**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le plan triennal 2014-2016 ci-dessous pour la construction de logements sociaux :

Opération	PLAI	PLUS	PLS	TOTAL
Villa Verde	4	7	0	11
TOTAL	4	7	0	11
%	36,36%	63,64%	0,00%	100,00%

19-24-06-14 DESIGNATION DES DELEGUES POUR L'ARENE

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

DESIGNE pour siéger à l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies (A.R.E.N.E) les délégués suivants :

- déléguée titulaire : Madame Estelle CABARET
- délégué suppléant : Monsieur Francis BALLAND

20-24-06-14 DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE MAUBUSSON

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

DESIGNE pour siéger au conseil d'administration du collège les délégués suivants :

- délégué titulaire : Madame Nathalie DERVEAUX
- délégué suppléant : Madame Fathia REFOUFI

21-24-06-14 PROJET DE VENTE DE LA PARCELLE BB69

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

DECIDE l'aliénation de la parcelle communale cadastrée section BB n°69 d'une contenance de 469 m² sise lieu-dit « La Pointe des Hivets », Avenue de la République.

CONFIE la commercialisation des lots à l'agence immobilière GAY IMMOBILIER domiciliée à MERY SUR OISE dans le cadre d'un mandat d'exclusivité.

DONNE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires au mandat de vente donné en exclusivité à cette agence et tous les actes relatifs au projet de division foncière.

CONFIER à Monsieur le Maire la responsabilité de négocier cette vente au mieux des intérêts de la commune étant entendu que le conseil municipal sera consulté sur le prix de vente.

DIT que le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur le prix de vente définitif en fonction de l'avis des domaines et des offres des potentiels acquéreurs.

22-24-06-14 APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Après en avoir délibéré **à 23 voix POUR et 6 voix CONTRE**,

Le Conseil Municipal,

CONSTATE que les modifications apportées au dossier d'enquête publique pour prendre en compte les avis des organismes publics et le rapport du commissaire, ne sont pas des modifications de caractère substantiel et qu'elles ne remettent pas en cause le projet de PLU modifié soumis à enquête publique.

APPROUVE la modification n° 3 du P.L.U. de la commune telle qu'elle a été soumise à enquête publique avec les modifications décrites

DIT que la présente délibération fera l'objet, en application des articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme d'un affichage en mairie et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une publication dans le recueil des actes administratifs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférents

DIT que le P.L.U. modifié sera tenu à la disposition du public aux heures et jours habituels d'ouverture du service de l'Urbanisme.

DIT que ces nouvelles dispositions deviendront opposables aux tiers dès la transmission de la délibération et du dossier au représentant de l'Etat et l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

23-24-06-14 REGLEMENT DE LA HALTE-GARDERIE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2014

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte le règlement de la Halte-Garderie ainsi modifié ci-annexé et qui entrera en application à compter du 1^{er} septembre 2014.

24-24-06-14 REGLEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2014

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte le règlement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ainsi modifié ci-annexé et qui entrera en application à compter du 1^{er} septembre 2014.

25-24-06-14 REGLEMENT INTERIEUR ET PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte le règlement de l'école de musique ci-annexé et qui entrera en application à compter du 1^{er} septembre 2014.

26-24-06-14 REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES SPORTIFS ET CULTURELS

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte le règlement des stages sportifs et culturels ci-annexé et qui entrera en application à compter du 1^{er} septembre 2014.

27-24-06-14 NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte les horaires d'ouverture pour la bibliothèque Keller ci-dessous à compter du 1^{er} juillet 2014.

	<u>Hors vacances scolaires</u>	<u>Petites vacances scolaires</u>	<u>Vacances d'été</u>
MARDI			9h-12h
	15h-19h	14h-19h	14h-19h
MERCREDI	10h-12h	9h- 12h	9h-12h
	15h-19h	14h-19h	14h-19h
VENDREDI			9h-12h
	15h-19h	14h-19h	14h-19h
SAMEDI	9h30-12h30	9h30-12h30	9h30-12h30
	14h-17h	14h-17h	14h-17h

**28-24-06-14 TARIFICATION DES ENTREES AUX SPECTACLES
(ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°09-15-10-09)**

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte la grille tarifaire ci-dessous pour l'ensemble des spectacles vivants programmés dans le cadre de sa programmation culturelle (sauf spectacles en direction des scolaires et les projections de film qui sont en entrée libre) à compter du 1^{er} septembre 2014.

PLEIN TARIF	TARIF REDUIT (*) : - de 18 ans, étudiants, + de 65 ans, personnel communal, groupe de 10 personnes et plus	TARIF PERSONNES A FAIBLES REVENUS (*) : Bénéficiaires du RSA, de l'Allocation de Parent Isolé ou de l'Allocation Spécifique de Solidarité	EXONERE : Enfants de 0 à 3 ans
7 €	5 €	1 €	

(*) Sur présentation d'un justificatif

29-24-06-14 TITRE DU RECUEIL DU CONCOURS DE NOUVELLES POLICIERES 2014

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte le titre « Engrenage mortel » pour ce recueil.

30-24-06-14 PRIX DU RECUEIL DU CONCOURS DE NOUVELLES POLICIERES

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

Fixe le prix de vente de cet ouvrage à 8 €.

31-24-06-14 DOTATIONS POUR LES TROIS NOUVELLISTES PRIMES DU CONCOURS DE NOUVELLES POLICIERES DE BESSANCOURT

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte les dotations suivantes :

- 150 € pour le premier,
- 100 € pour le second,
- 75 € pour le troisième.

32-24-06-14 MODIFICATION DU REGLEMENT DE LOCATION DES SALLES PAUL BONNEVILLE, KELLER 1 ET 2

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte le règlement ci-annexé qui entrera en application au 1^{er} septembre 2014.

33-24-06-14 CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION « DEVELOPPEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT » A TEMPS COMPLET

Après en avoir délibéré **à 28 voix POUR et 1 ABSTENTION**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la création d'un poste de chargé de mission, pour exercer les fonctions de responsable du pôle « développement urbain et environnement » à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2014,

Fixe sa rémunération sur la base du grade d'attaché, à laquelle s'ajoutent les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,

AUTORISE le Maire à signer l'arrêté ou le contrat correspondant,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 12 : charges de personnel et frais assimilés,

34-24-06-14 CREATION DE ONZE POSTES D'INTERVENANTS EN ANGLAIS DANS LE CADRE DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES ET FIXATION DE LEUR REMUNERATION

Après en avoir délibéré **à 28 voix POUR et 2 ABSTENTIONS**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la création de onze postes d'intervenants en anglais dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, à compter du 1^{er} septembre 2014,

Fixe le taux de l'indemnité de surveillance allouée aux personnels enseignants (professeurs des écoles de classe normale), soit un taux horaire à 21,68 € brut,

DIT que cette indemnité suivra l'évolution des taux qui paraîtront au bulletin officiel de l'Education Nationale,

AUTORISE le Maire à signer les arrêtés ou contrats correspondants,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 12 : charges de personnel et frais assimilés,

LISTE DES DECISIONS PRISES DU 05/12/2013 AU 11/06/2014

- ✓ Ecole Elémentaire Lamartine : Classes de découverte du 13 au 16 mai à SAINT-MALO (Ille-et-Vilaine)
- ✓ Renouvellement contrat maintenance I2G
- ✓ Renouvellement Adhésion CAUE
- ✓ Avenant 1 Marché MODIF 3 PLU
- ✓ Contrat d'entretien des cloches et horloges de l'église
- ✓ Contrat d'entretien du paraoudre de l'église
- ✓ Contrat d'entretien et de VGP du chariot élévateur
- ✓ Avenant 1 Marche d'entretien électroménager
- ✓ Marché de balayage de voirie
- ✓ Marché d'entretien de la voirie et des réseaux
- ✓ Ecole Elémentaire Lamartine : Classes de découverte du 10 au 13 juin 2014 à GRANDCOURT (Seine-Maritime)
- ✓ Mini-séjour pour les 6/11 ans du 26 au 29 août 2014 à SAINT-SEROTIN (Yonne)

Séance levée à 23h35.

Le Maire de BESSANCOURT,

Jean-Christophe POULET.